

**EPCI DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**DU 20 OCTOBRE 2010**  
**A COLOMBEY LES BELLES**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2010**

**Nombre de personnes présentes : 13**

**Date de convocation : 12 OCTOBRE 2010**

**Date d'affichage : 21 Octobre 2010**

L'an deux mille DIX, VINGT OCTOBRE

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Christian DAYNAC

Etaient présents : Philippe PARMENTIER, Patrick POTTS, Patrick CROSNIER, Laurence RATZ, Denis KIEFFER, Jean MARCHAND, Bernard SAULCY, Annie FLORENTIN, Guy CHAMPOUGNY, Christian HUIN, Denis THOMASSIN, Claude DELOFFRE, Christian DAYNAC

Etaient excusés : Jean-Pierre ARFEUIL, Maurice SIMONIN

Etait également présent : Xavier LOPPINET,

Secrétaire de séance : Patrick CROSNIER

\* \* \* \* \*

**1. Développement social et solidarité**

**1.1 Habitat adapté et service pour les personnes âgées et les personnes souffrant de handicap (Délibération)**

Le projet présenté lors du conseil communautaire de juin a évolué dans son élaboration et la recherche de financement. Une rencontre a eu lieu le 6 septembre avec Messieurs les Sous-Préfets de Toul et de Lunéville pour un dépôt du dossier au prochain appel à projet Pôle d'Excellence Rurale du 20 octobre 2010. Il pourra être également présenté le 30 septembre au Conseil Général, afin de bénéficier d'un financement par la DAPRO.

Le principe du projet est rappelé. Il propose une gradation de réponses dans les solutions d'habitats adaptés :

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à **5 550 558 € HT**.

Les financements mobilisables se présentent ainsi :

Total Investissement	5 550 558,00 €
Montant demandé au titre du PER (selon dossiers de candidature) dont :	1 500 000,00 €
Total crédits déconcentrés : DDR/DGE	53 075,00 €
ANAH	25 500,00 €
Demande financement national	1 421 425,00 €
Conseil Régional	364 200,00 €
Conseil Général	455 779,00 €
Fonds privés dont :	505 495,00 €
Bailleurs privés	275 750,00 €
Professionnels de santé	179 745,00 €
Fondations	50 000,00 €
Autofinancement Communauté de communes dont :	1 360 925,00 €
Fonds propres	746 904,00 €
Subvention CRAM Nord Est	30 000,00 €
Emprunts	584 021,00 €
Autofinancement Communes dont :	315 849,00 €
Fonds propres	118 353,00 €
Subvention PLUS	1 000,00 €
Emprunts	196 496,00 €
Autofinancement autres maîtres d'ouvrage dont :	1 048 310,00 €
Emprunts	1 000 310,00 €
Subvention PLUS	33 000,00 €
Subvention CRAM Nord Est	15 000,00 €

Le phasage de l'opération est le suivant :

Années	Coût HT
2011	982 458 €
2012	2 399 095 €
2013	1 243 740 €
2014	753 311 €
2015	171 954 €
Total	5 550 558 €

Les élus du bureau communautaire, après en avoir délibéré, ont voté à l'unanimité pour et

**Valident** le principe du projet d'habitat pour personnes âgées et souffrant de handicap

**Acceptent** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour un montant total estimé à 5 550 558€ ;

**Autorisent** le Président à déposer des demandes de subvention auprès des différents financeurs publics , notamment auprès de l'Union Européenne, dans le cadre du FEDER, de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projet Pôle d'Excellence Rurale, du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de Meurthe et Moselle, dans le cadre de la DAPRO et de la CRAM du Nord Est.

**S'engagent** à valider le projet lors du prochain conseil communautaire

**S'engagent** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution du montant des subventions sollicitées.

**S'engagent** à animer et à évaluer le projet dans le cadre du pôle d'Excellence Rurale

**Autorisent** le Président à engager toutes les démarches pour rechercher ces financements, à signer tous documents nécessaires à la présente décision et à représenter la communauté de communes pour engager l'opération.

## **2. Développement Economique**

### **2.1 POINT FINANCIER SUR LE RELAIS FERMIER BAIL RELAIS FERMIER (INFORMATION)**

I. DEPENSES		€ HT	II. RECETTES		€
<b>Travaux</b>		<b>189 612,41 €</b>	Etat - FISAC	30%	67 835 €
gros-œuvre/VRD	Marcel LECLERC	90 642,95 €	CRL - devt territorial	13%	28 441 €
Charpente/couverture	PILGRAIN	23 703,88 €	CG54 - FDI	31%	70 524 €
menuiserie ext. alu.	MATHIEU	14 594,00 €			
plâtrerie/faux-plafond/isolation	BEGARD	14 806,02 €			
menuiserie int. Bois	VIBRAC	3 855,00 €			
sol dur	ABIO	11 274,64 €			
peinture	PRESTA EST	4 609,46 €			
plomberie/sanitaire	BOFFO	6 725,17 €			
electricité	MINICH	19 401,29 €			
<b>Maîtrise d'œuvre (taux honoraire 9,40%)</b>		<b>22 173,66 €</b>			
Defi Archi		14 634,62 €			
BET Adam		3 769,52 €			
BET Louvet		3 769,52 €			
<b>Mission technique annexes</b>		<b>6 025,00 €</b>			
SPS (Bureau Véritas)		1 785,00 €			
Contrôle technique		2 170,00 €			
Etude Géotechnique (CEBTP)		1 690,00 €			
Etude assainissement autonome (Géoprotech)		380,00 €			
<b>Frais administratif</b>		<b>8 306,60 €</b>			
AAPC (Est répu)		1 640,20 €			
Frais reprographie (Hélio Service)		1 666,40 €			
Assurance Dommage Ouvrage (estimation)		5 000,00 €			
<b>COUT DE L'OPERATION (HT)</b>		<b>226 118 €</b>	CC PCST emprunt	26%	59 318 €
					<b>226 118 €</b>

Proposition de contracter un prêt sur  
sur 15 ans à 3,3 %  
mensualité de remboursement : 418  
€

## **2.2 BAIL RELAIS FERMIER (délibération)**

Les travaux du Relais Fermier s'achèveront fin novembre 2010, afin de mettre en rayonnage les produits et agencer le local, Mme MARIOTTE, la gérante souhaite s'installer pour le 01 novembre 2010.

Le bail prend la forme d'un bail commercial soumis au code du commerce pour une période de 9 ans, soit jusqu'au 31 Octobre 2019. Le protocole d'accord signé en 2009 prévoyait un loyer mensuel de 550 € HT pour un montant d'opération de 270 000€, considérant le coût des travaux réalisés, à hauteur de 226 120 € HT, les subventions notifiées, le loyer mensuel proposé est réévalué à hauteur de 500,00€ HT.

Une caution est demandée à hauteur de 1000 € représentant le dépôt de garantie.

Les membres du bureau sont amenés à prendre connaissance du projet de bail avec l'entreprise « le Relais Fermier »

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,

**VALIDENT** la proposition de louer le local commercial par l'entreprise le Relais Fermier .

**ACCEPTENT** le tarif de location soit 500,00€ HT mensuel.

**AUTORISENT** le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

## **2.3 DEMANDE DE LOCATION CELLULE 5 – LA GARENNE- Mme RODRIGUES (délibération)**

Madame Rodrigues a démarré une activité de dépôt vente/ friperie en auto-entrepreneuriat à Vaucouleurs. Les difficultés liées au local qu'elle occupait l'ont incité à rechercher un local plus approprié sur le secteur.

Elle s'est donc orientée vers le bâtiment de la Garenne.

Le Président précise que la location prendrait au démarrage la forme d'un bail précaire de 23 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour un montant de loyer de 230 € HT avec des conditions de résiliations souples et un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer.

Les membres du bureau sont amenés à prendre connaissance du projet de bail avec Mme RODRIGUES.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire

**ACCEPTTE** la demande de location de la cellule n°5 du bâtiment « la Garenne » par Mme RODRIGUES à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour une période de 23 mois.

**CONFIRME** le prix mensuel de 230 € HT .

**AUTORISE** le Président à signer le bail de location ainsi que tout document découlant de la présente décision.

## **3 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

### **3.1. PARTENARIAT INTERCEA ET MAISON DES ARTISANS CREATEURS (délibération)**

L'Agence de Développement Touristique 54, propose de mettre en relation la Maison des Artisans Créateurs avec l'INTERCEA, association 1901, qui propose un catalogue de sorties aux Comités d'entreprises (30.000 adhérents).

Une cotisation évaluée à **20 €** / an permet une insertion dans ce catalogue.

Afin de gérer au mieux le stock de la maison des artisans créateurs et de fidéliser de nouveaux clients, des lots pourront être distribués aux adhérents INTERCEA lors de l'inscription aux stages.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire,

**Autorise** le Président à adhérer à l'association INTERCEA afin de cibler les comités d'entreprises.

**Accepte** de distribuer des lots gracieusement aux adhérents dans le cadre de l'inscription aux stages proposés par la Maison des Artisans créateurs.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces découlant de cette décision.

### **3.2. ACTIONS DE PROMOTION A DESTINATION DES JOURNALISTES MAISON DES ARTISANS CREATEURS (délibération)**

Chaque année, l'Agence de Développement Touristique invite une quarantaine de journalistes à visiter des sites touristiques du département. Il est proposé d'offrir une journée « Art & Nature » pour une famille de 4 personnes (2 adultes + 2 enfants). Un jeu-concours sera organisé, et des lots sont remis aux journalistes :

- ½ journée de stage modelage – Valeur 60 €
- ½ journée sur la Base de Loisirs :
  - o Hors-saison : un kit jeu de piste (documents remis, mais pas d'animateur prévu sur site)
  - OU
  - o Juillet-Août : 4 tickets d'entrée baignade – Valeur 10 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire

**Autorise** l'organisation d'un jeu concours à la MAC.

**Valide** les nouvelles prestations offertes pour les journalistes dans le cadre d'une action promotionnelle, soit un produit clé en main pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants), ½ journée de stage de modelage pour une valeur de 60€ et ½ journée à la Base de Loisirs pour une valeur de 10 € ou un kit de jeu de piste.

**Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

## **4 HABITAT**

### **4.1 REVALORISATION DES LOYERS (délibération)**

L'art 17d de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 prévoit qu'un loyer doit être revalorisé annuellement par son propriétaire. Elle préconise la revalorisation de ce loyer à la date d'anniversaire.

Cependant, pour des raisons d'organisation et de suivi, la commission habitat réunie le 29 septembre dernier propose au bureau communautaire de rester sur le même mode de fonctionnement qu'auparavant soit une revalorisation de tous les loyers au mois de juillet à condition que les locataires soient dans le logement depuis au moins un an. Dans le cas échéant, le loyer sera revalorisé à partir de l'année suivante.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré

**DECIDE** que tous les loyers de logements locatifs appartenant à la Communauté de Communes soient revalorisés au mois de juillet de chaque année, à condition que le ou les locataires soi(en)t dans le logement depuis au moins un an. Dans le cas échéant, le loyer sera revalorisé à partir de l'année suivante.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents découlant de cette décision.

## **5 ENVIRONNEMENT**

### **5.1 Travaux de confortement des Berges de la Moselle : Point d'avancement et signature de l'avenant n°3 (délibération)**

Le Président présente l'avancée des travaux sur le confortement des Berges de Sexey aux Forges. L'entreprise GUINTOLI remettra des situations de travaux de manière régulière, à échéance de 3 semaines afin de pouvoir justifier la réalisation des travaux et le mandatement des factures auprès des financeurs et notamment l'Etat au titre du Plan de Relance.

Par ailleurs, une ligne de trésorerie sera ouverte à hauteur de 500 000 € avant la fin de l'année. Le remboursement demandé par la communauté de communes auprès de la commune de Sexey aux Forges sera effectif à partir de 2011, ainsi l'avenant n° 3 de la convention de mandat précise les échéances et les modalités de remboursement, soit 50% du montant des factures à compter du mois d'avril 2011, 40% du montant des factures à compter de juin 2011 et le solde en septembre 2011.

Le président procède au vote : 12 oui et 1 abstention

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire,

**VALIDE** les modalités de remboursement de la commune de Sexey aux Forges auprès de la communauté de communes.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 3 de la convention de mandat.

## **5.2 Information sur le plan financier Berges de la Moselle**

<b>RECETTES :</b>	Montant	<b>DEPENSES :</b>	€ HT	€ TTC
<b><u>Notifiées</u></b>		<b>sondages géotechniques réalisés par Hydrogéotechnique Est (mission G0)</b>	12 528 €	14 983 €
DIREN (FPRNM)	452 362,10 €	<b>TRAVAUX</b>	1 561 000 €	1 866 956 €
DIREN (FPRNM) Fonds complémentaires	271 417,26 €	<b>maitrise d'œuvre EGIS (8% tvx)</b>	124 880 €	149 356 €
VNF	200 000,00 €	<b>missions complémentaires Egis Eau</b>	11 421 €	13 660 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	75 000,00 €	<b>mission SPS</b>	1 000 €	1 196 €
Communauté de Communes	50 000,00 €	<b>frais administratifs</b>	700 €	837 €
Fonds de relance - FNADT	400 000,00 €	<b>divers et imprévus (4% des travaux)</b>	62 440 €	74 678 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 448 779,35 €</b>	<b>sous-total :</b>	<b>1 773 969 €</b>	<b>2 121 667 €</b>
<b><u>En cours d'instruction</u></b>		rémunération EPCI pour convention mandat (2%)	35 479 €	35 479 €
Conseil Général	100 000,00 €	<b>TOTAL :</b>	<b>1 809 448 €</b>	<b>2 157 146 €</b>
Conseil Régional	50 000,00 €			
DGE	50 000,00 €			
FNADT	150 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>350 000,00 €</b>			

**Autofinancement communal**

**10 668 €**

## **5.2 ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SDAA 54 (délibération)**

Le comité syndical du SDAA54 s'est prononcé le 28/09/2010 en faveur des demandes d'entrées de collectivités : OLLEY, SAINT MARCEL, OZERAILLES, PAGNY SUR MOSELLES, GUGNEY ainsi que la demande d'entrée du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'AUTREVILLE-MILLERY.

Il est demandé à l'ensemble des collectivités membres du syndicat de délibérer dans un délai de 3 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA54

Vu la délibération 16/2010 du SDAA 54 du 28/09/2010

Après avoir pris connaissance des éléments, et après avoir délibéré, le bureau communautaire,

**ACCEPTTE** l'adhésion de nouvelles collectivités et groupement au sein du SDAA 54 : OLLEY, SAINT MARCEL, OZERAILLES, PAGNY SUR MOSELLES, GUGNEY et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'AUTREVILLE-MILLERY.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents découlant de cette décision.

## **5.3 TRAVAUX SUR L'ETANG DE PECHE DE FAVIERES (délibération)**

Le Président présente les travaux à réaliser sur l'étang de pêche de la Base de Loisirs. Le cabinet d'études Ateliers des territoires mandaté à cet effet, a travaillé sur 4 hypothèses de plan de financement prévisionnel pour la réalisation des travaux. Ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

L'aménagement de base :

- travaux préalable : traitement de la végétation (section A et B) , création d'un piège à fines (section C), fourniture et pose d'un ponton pour personnes à mobilité réduite, végétalisation , terrassement (section E)
- îlots et diversification du fond : terrassement, végétalisation
- Ruisseau en sortie d'eau : terrassement et végétalisation

Zone humide :

- terrassement
- végétalisation
- évacuation des buses
- pose d'une grille en inox
- pose d'un gué empierré

Variante : terrassement, végétalisation, évacuation des buses, fourniture et pose d'une passerelle et d'un vannage

Option : platelage

hypothèse	Nature des travaux	Coût TTC en € (travaux, maîtrise d'œuvre et imprévus)
1	Travaux de base	24987.50
2	Aménagements de base +zone humide	31947.55
3	Aménagements de base +zone humide (variante)	33179.43
4	Aménagements de base +zone humide (option)	50425.75

Les travaux pourront être financés en partie par l'AERM à hauteur de 60%.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

**APPROUVENT** la réalisation des travaux sur l'étang de pêche de la Base de Loisirs.

**VALIDENT** le choix n°2 pour un montant prévisionnel en TTC de 31 947.55 €.

**AUTORISENT** le Président à solliciter tous les financeurs publics pour la réalisation de cette opération, notamment l'Agence de l'eau Rhin Meuse et prendra à sa charge le reliquat non subventionné par les financeurs publics.

#### **5.4. RESTAURATION DES BERGES DE LA BOUVADE (info)**

Les chantiers du Barrois ont été retenus pour les travaux suite à la consultation marchés publics pour la réalisation des travaux de la Bouvade et la suite du chantier.

## **6.**

## **CULTURE**

### **6.3. ENSEIGNEMENT MUSICAL (info)**

Afin de relancer la nouvelle saison de l'enseignement musical en pays de Colombey, une plaquette d'information a été jointe au Grain de Pays et diffusée dans tous les foyers. (5400 ex : **597,24 €**)

Un intervenant de l'école de musique de Moselle et Madon a été missionné pour se déplacer dans toutes les écoles et collèges du territoire afin de communiquer sur le projet. (20 séances : **500 €**)

Le coût de ces deux opérations, fait partie intégrante du budget alloué au projet global d'enseignement musical inscrit au budget 2010.

### **6.4 OPERATION FORAGE KAOLACK (info)**

La communauté de communes avait accompagné un projet d'investissement concernant le renouvellement de matériel pour alimenter en eau plusieurs dizaines de villages du secteur de Kaolack, au Sénégal.

Les partenaires financiers de ce projet, dont l'agence de l'eau Rhin Meuse, avaient spécifié dans sa convention, l'obligation pour le porteur Français, de se rendre sur place afin d'établir un bilan de l'opération.

L'Association Niombato, qui œuvre pour le développement des échanges internationaux au Sénégal, s'était vue donner délégation par le bureau communautaire, pour effectuer cette mission, effectuée cet été.

En 2009, le bureau communautaire avait validé une subvention de **2 000 €** pour cette mission, réinscrite également au budget de 2010.

## **6.5 BILAN DE LA FETE DE LA LECTURE (info)**

La fête de la lecture a eu lieu le 18 septembre 2010 à Vicherey. À partir du thème annuel « Des lettres, des mots, des histoires », les bénévoles du groupe lecture de la Communauté de communes, l'association des compagnons du fer et les habitants de Vicherey ont investi tout un village, les habitants ayant mis leurs granges à disposition. .

Divers ateliers ont été proposés : calligraphie, papier, espaces contes, lecture à voix haute, raconte-tapis et kamishibai, lecture libre, stands de jeux de lettres, jeux de lecture fait à partir d'une sélection de livres de la Médiathèque de Meurthe et Moselle. ....

La bibliothèque départementale a mis à disposition gracieusement des chèques-lire. La librairie « Le Bossuet » de Toul s'est associée à cette journée.

Des spectacles par des troupes professionnelles ont animé cette journée.

Maîtrise d'ouvrage : communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois

Partenaires :

- Municipalité de Vicherey,
- Bibliothèque départementale
- l'association des compagnons du fer,
- bénévoles des Points Lecture de Bulligny, Courcelles, Colombey-les-Belles, Crépey, Moutrot, Vicherey et Villey le sec,
- 9 bénévoles ayant participé à la formation « conte » et « lecture à voix haute »

Intervenants extérieurs :

- un calligraphe
- Une compagnie de théâtre.

## **7 SERVICE AUX COMMUNES**

### **7.4 PRESTATION DE SERVICES SIEEP de Colombey les Belles (délibération)**

Le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Élémentaire et Préélémentaire dans le secteur de Colombey les Belles envisage de passer avec la communauté de communes une convention pour une Délégation de Maîtrise d'Ouvrage.

L'objet de la convention est la réhabilitation du groupe scolaire primaire et élémentaire, sise 32 rue de Marosse et 2 route de Moncel à Colombey les Belles.

Considérant le règlement d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage validé en Conseil Communautaire du 30 septembre dernier, le champ d'application est une mission de délégation de maîtrise d'ouvrage sur initiative communale sans retour sur investissement. L'indemnisation est donc fixée à hauteur de 2% du coût HT du projet (études + travaux).

Le montant de l'opération sera définitif après définition du programme.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,

**ACCEPTENT** la proposition de passer une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage avec le SIEEP de Colombey dans le cadre du règlement d'une délégation de maîtrise d'ouvrage

**VALIDENT** le tarif et les missions proposées conformément au règlement d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit 2% du coût H.T du projet (études et travaux).

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

## **8 MOYENS GENERAUX**

### **8.1 Renouvellement du bail de la MARPA**

Le Président présente les différentes décisions prises en matière de location de la Maison d'accueil pour personnes âgées de Colombey les Belles. Pour rappel, le bail a été consenti une première fois pour 3 ans (2005-2006-2007) et a été renouvelé par décision du Conseil Communautaire du 20.12.2007 pour une durée de 3 ans (01/01/2008 au 31/12/2010). Arrivé à échéance en fin d'année, il convient de le renouveler.

Pour rappel, le Président précise les modalités du bail actuel : le loyer annuel est de 91 840 € **sans révision**.

La communauté de communes a contracté des emprunts pour la réalisation des travaux de la MARPA, dont 2 arrivent à échéance dans quelques mois.

Considérant les emprunts en cours et la volonté de réaffirmer le soutien à la MARPA, le Président propose de renouveler le bail dans les mêmes conditions, à savoir un loyer annuel de 91 840 € pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire,

- **Valide** la proposition présentée par le Président de renouveler le bail de location de la MARPA, soit dans les mêmes conditions que précédemment
- **Fixe** le tarif de location annuel à 91 840 € sans révision sur les 3 ans, pour une durée de trois années soit du 01<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.
- **Autorise** le Président à signer le nouveau bail et tous les autres documents nécessaires à la présente décision.

### **8.2. LIGNE DE TRESORERIE (info)**

Afin de démarrer l'opération sur les berges de la Moselle et de mandater les factures dans des délais très brefs comme cela est demandé par les différents partenaires financiers, une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000€ sera ouverte. Après consultation, la proposition de la Caisse d'Epargne semble la plus appropriée, la ligne de trésorerie sera ouverte pour une durée de 1 an, sur la base d'un taux T4M + 0,55% avec 300 € de frais de gestion.

### **8.3 DECISION MODIFICATIVE 2 (info)**

Point financier sur le BP 2010 sur la section investissement et fonctionnement pour apprécier la situation budgétaire au 01/10 (tableau joint).

Une décision modificative sera présentée au cours du prochain CC du 09.12 afin de régulariser :

#### En Section investissement :

Op 130 : pépinière d'entreprises

2313 : travaux complémentaires d'études de sol à hauteur de 40 000€

Coût de l'opération : 311 830 €

Opération qui s'achèvera pour le début d'année 2011.

#### En Section de Fonctionnement :

- Les frais liés à la ligne de trésorerie ouverte auprès de la CAISSE d'EPARGNE

- Une étude complémentaire réalisée par la SAFER pour faire un diagnostic foncier du périmètre AOC côtes de Toul, pour un montant prévu de 2700 € TTC.

### **8.4 INFORMATION SUR L'EVOLUTION DES COMPETENCES ET L'EVOLUTION DES MARGES FISCALES (info)**

Suite à la réunion de la CLECT, les élus souhaitent approfondir le travail sur les prises de compétences et les conséquences en matière fiscale. Une première analyse des besoins est réalisée, un cahier des charges sera alors présenté lors du prochain bureau.

#### **Compétences ne nécessitant pas d'intégrer l'étude :**

- Mission Locale et FAJ : on connaît les données financières
- Habitat : logement neuf pour personnes âgées et personnes handicapés : pas de transfert de charges
- Sécurisation en eau potable : possibilité de réaliser une étude sur l'ensemble du territoire, mais sans prise de compétence (très fortement lié à l'eau, dont la gestion doit, a priori, rester communale ou syndicale). Possibilité de maîtrise d'ouvrage déléguée pour réaliser les travaux si nécessaire.

#### **Compétences pouvant intégrer l'étude :**

- Restauration et entretien de cours d'eau
- Assainissement collectif
- Compétence sur les 0-3 ans
  - o Comment pérenniser les structures existantes
  - o Comment couvrir l'ensemble du territoire
  - o Quels transferts de charge ?
  - o Comment on se cale avec la CAF (0-6 ans : aller vers des lieux multi-accueil ?)
- Gymnase/restauration scolaire

#### **Compétences pouvant être étudiées dans un second temps :**

- Scolaire/périscolaire/extrascolaire
- Autorisation du droit du sol (mais aller plutôt vers un service)
- Eclairage public
- Transport collectif

### **9 .DIVERS : INFORMATION GENERALES**

Le contrat multipression, suite à plusieurs réunions sur le secteur avec l'agence de l'eau, il est nécessaire d'engager des actions afin de bénéficier de meilleures ressources en eau. Un partenariat avec l'agence de l'eau est envisagée, des études pourraient être financées dans ce cadre. Il sera nécessaire de raisonner en terme de territoire et non de bassin versant et de prévoir l'intégration « zéro phyto » dans le contrat multipression,